

Établissement Public Territorial **Grand-Orly Seine Bièvre**

Séance ordinaire du bureau territorial du 22 novembre 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n°2016_11_22_287

Subvention d'un projet de lutte contre la fracture numérique dans le Val de Bièvre

L'an deux mille seize, le 22 novembre à 17h00, les membres du bureau de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis à l'Hôtel de ville de Vitry-sur-Seine, en séance plénière ouverte par son président, Monsieur Michel Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 15 novembre 2016.

Fonction	Nom	Présents	Excusés	Représentés
Président	Michel LEPRETRE	X		
1 ^{ère} vice-présidente	Stéphanie DAUMIN		X	
2 ^{ème} vice-présidente	Hélène DE COMMARMOND		X	
3 ^{ème} vice-président	Richard DELL'AGNOLA		X	
4 ^{ème} vice-présidente	Anne-Marie GILGER-TRIGON		X	
5 ^{ème} vice-président	Jean-Luc LAURENT	X		
6 ^{ème} vice-président	Jean-Marie VILAIN	X		
7 ^{ème} vice-présidente	Christine JANODET	X		
8 ^{ème} vice-président	Clément DECROUY	X		
9 ^{ème} vice-président	Eric MEHLHORN	X		
10 ^{ème} vice-président	Romain MARCHAND		X	
11 ^{ème} vice-président	Pascal NOURY	X		
12 ^{ème} vice-président	Alexandre BOYER	X		
13 ^{ème} vice-présidente	Cécile VEYRUNES-LEGRAIN		X	
14 ^{ème} vice-président	Patrick DAUDET	X		
15 ^{ème} vice-président	Elie YEBOUET	X		
16 ^{ème} vice-président	Patrice DIGUET	X		
17 ^{ème} vice-président	Alain VEDERE		X	
18 ^{ème} vice-président	Sakina HAMID		X	
1 ^{ère} conseillère supplémenteaire	Christine RODIER		X	
2 ^{ème} conseillère supplémenteaire	Françoise BAUD	X		
3 ^{ème} conseiller supplémenteaire	Eric GRILLON		X	
4 ^{ème} conseiller supplémenteaire	Richard DOMPS		x	
5 ^{ème} conseiller supplémenteaire	Robin REDA	X		
6 ^{ème} conseiller supplémenteaire	Raymond CHARRESSON	X		

Nombre de conseillers en exercice composant le bureau territorial : 25

Présents	Absents	Représentés	Nombre de votants
15	10	0	15

Établissement Public Territorial **Grand-Orly Seine Bièvre**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial T12 dont le siège est à Vitry sur Seine ;

Vu la délibération en date du 29 juin 2015 du conseil communautaire de l'ex CAVB approuvant le projet urbain de cohésion sociale du Val de Bièvre et le contrat de ville 2015-2020,

Considérant l'intérêt de mener des actions de Développement Social Urbain et de lutte contre la fracture numérique sur le territoire du Val de Bièvre,

EXPOSE DES MOTIFS

La lutte contre la fracture numérique a été identifiée dans le contrat de ville 2015-2020 du Val de Bièvre comme une priorité.

Un budget pour l'investissement avait été créé lors des précédents contrats pour financer l'équipement et le renouvellement de matériels des Espaces Publics Numériques (EPN) sur chaque ville induisant la signature d'une charte d'engagement lors de la labellisation de ceux-ci. Depuis 2010, cette enveloppe s'élève à 6 000 €.

L'association des jeudis des EPN sollicite en 2016 cette aide à l'investissement pour un projet de création de malles numériques.

L'association des jeudis des EPN œuvre sur le territoire depuis maintenant plus de 10 ans avec comme objet la promotion de la médiation numérique par des actions de soutien aux animateurs de terrain : rencontres thématiques et mise à disposition de matériel. Ce dernier volet baptisé "Malles numériques" a vu le jour il y a maintenant deux ans et a reçu le soutien de l'Agence du Numérique.

Plusieurs Malles sont proposées aux animateurs sous deux formules :

- Le prêt pour une animation ponctuelle (journée festive, démonstration... déjà utilisés à Gentilly, Villejuif et L'Haÿ-les-Roses). Deux malles sont actuellement à disposition de la Médiathèque de L'Haÿ-les-Roses pour son initiative "Numéricité".
- Le test par des animateurs de technologies avant d'envisager un investissement pour la mise en place d'un nouveau service. Dans ce cas les malles sont prêtées pour environ 3 semaines aux EPN.

A ce jour 5 malles sont constituées :

- 2 malles "mobilité" pour se familiariser avec les tablettes tactiles et leurs applications,
- 2 malles "bidouille" pour comprendre les bases de l'électrotechnique, découvrir le détournement d'objet et s'initier au codage informatique,
- 1 malle "image & son" pour réaliser des créations étonnantes avec les techniques de stopmotion (image par image) et peindre avec la lumière (lightpainting).

De nouveaux besoins émergent aujourd'hui, le code de plus en plus mis en avant comme un outil de compréhension, d'autonomie, voire de levier d'accès à l'emploi entre peu à peu dans les programmes scolaires sous l'impulsion de l'Etat. L'impression 3D, domaine auquel les jeudis des EPN s'était intéressé lors de la mise en place des premières malles en 2014 sans parvenir à trouver de technologie véritablement utilisable par les animateurs non experts en informatique, s'est démocratisé et propose une offre mature qui permet de proposer une malle très attendue.

Établissement Public Territorial **Grand-Orly Seine Bièvre**

Aussi afin de mettre en place ces nouvelles malles (3D et code robot), l'association sollicite un financement de 6 000 euros auprès de l'établissement public territorial pour un budget total de 9 261 euros.

L'objectif est de faire se rencontrer le numérique avec les publics qui en sont les plus éloignés. Les malles, habituellement louées aux EPN seront mises à disposition gratuitement aux EPN du territoire Grand Orly Seine Bièvre.

Après en avoir délibéré, le bureau territorial, à l'unanimité :

Attribue une subvention d'investissement d'un montant de 6 000 € à l'association Les jeudis des EPN pour le projet « malles numériques « code et 3D »

Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Fait à Vitry-sur-Seine, le 23 novembre 2016,
Extrait certifié conforme,
Le Président, Michel Leprêtre

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.

Décision certifiée exécutoire

Transmise en sous-préfecture le :

Publiée dans le recueil des actes administratifs de l'Établissement Public Territorial 12 Grand-Orly Seine Bièvre